

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffjp.siege@petanque.fr](mailto:ffjp.siege@petanque.fr)

**CONSEIL**

**NATIONAL**

Réunions des 11 et 12 février 2006

(Ces réunions se sont tenues le samedi 11 février à partir de 14 h.30 et le dimanche 12 à partir de 08 h.30, au siège de la FFPJP à Marseille.)

**I) QUESTIONS FINANCIERES:**

**M. SIGNAIRE**, Trésorier Général, donne des indications sur les dépenses 2006 engagées :

<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>Euros</u></b>
<b><u>PARTENARIAT SAOS</u></b> →	<b>50 000</b>
ACHATS & PRESTATIONS SAOS..... 484	50 000
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b> →	<b>143 000</b>
REUNIONS DU CD & DU CONSEIL NATIONAL..... 4066	67 000
CONGRES NATIONAL..... 17667	27 000
SUBVENTION ORGANISATION CONGRES..... 25000	25 000
MISSIONS MEMBRES CD..... 9417	24 000
<b><u>SECRETARIAT</u></b> →	<b>40 300</b>
FOURNITURES, IMPRIMERIE..... 775	5 000
TELEPHONE..... 1359	9 000
FRAIS POSTAUX..... 3247	13 000
EXPERT COMPTABLE + COMMISSAIRE..... 789	9 800
EVENEMENTS, CADEAUX..... 704	3 000
ABONNEMENT JURIDIQUE.....	500
<b><u>CHARGES SIEGE</u></b> →	<b>20 500</b>
CHARGES LOCATIVES..... 1502	6 400
IMPOTS & TAXES.....	6 500
EAU, ELECTRICITE..... 279	2 700
ENTRETIEN, REPARATIONS..... 198	3 000
ASSURANCE SIEGE.....	1 900

**SALAIRES & CHARGES** —————▶ **130 000**

SALAIRES & AVANTAGES..... 15197 ..... 78 000

CHARGES PATRONALES..... 18499 ..... 52 000

**ASSURANCES** —————▶ **300 000**

LICENCES SENIORS, JEUNES + DOM TOM..... 300 000

**CHAMPIONNATS DE FRANCE** —————▶ **410 000**

RECOMPENSES..... 10 000

INDEMNITES COMITES & LIGUES AUX CDF..... 7848 ..... 200 000

SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS DES CDF..... 140 000

DEPLACEMENTS DES OFFICIELS AUX CDF..... 60 000

**COUPE DE FRANCE & EUROPE DES CLUBS** 3334..... **100 000**

**MANIFESTATIONS/PROMOTION** —————▶ **80 550**

INTERVENTIONS DANS LES QUARTIERS + INCIVILITES..... 7 500

AIDE AU HANDICAP..... 3300 ..... 10 000

MASTERS..... 63 050

**INTERNATIONAL** —————▶ **15 000**

ACTIONS INTERNATIONALES/ PROMOTION..... 2078 ..... 15 000

**COTISATIONS/AIDES** —————▶ **23 000**

CNOSF + DIVERS ORGANISMES..... 120 ..... 10 000

DOM/TOM..... 10 000

F.I.P.J.P..... 3 000

**COMMISSIONS ADMINISTRATIVES** —————▶ **18 400**

DISCIPLINE (NATIONALE + FEDERALE)..... 1794 ..... 3 300

ARBITRAGE..... 8 300

FINANCES..... 2063 ..... 2 300

INFORMATIQUE (Frais de réunion)..... 178 ..... 2 200

FORMATION..... 2 300

<b><u>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</u></b>	→	<b>264 500</b>
EQUIPES DE FRANCE (seniors, féminines, espoirs, jeunes)	868	75 000
DETECTIONS & SELECTIONS (féminines, espoirs, jeunes)	30727	75 000
COMMISSIONS TECHNIQUES : Educateurs.....	2600	25 000
Jeu Provençal.....	220	2 000
Médicale.....	1649	20 000
Compétition. ....	392	4 000
Sport en entreprise.....		4 000
VACATIONS & PRIMES JOUEURS.....	2120	30 000
SALAIRES, CHARGES DTN + AUTRES.....		17 000
COACHING ATHLETES.....		9 000
RENCONTRE FRANCO ALLEMANDE.....		3 500
<b><u>INFORMATIQUE</u></b>	→	<b>30 000</b>
DEVELOPPEMENT.....		10 000
HEBERGEMENT.....		20 000
<b><u>MEDIAS/PRESSE</u></b>		<b>57 000</b>
ASSURANCE TV (QUATERBACK).....		15 000
CASSETTE ARBITRAGE.....		35 000
RELATIONS PRESSE.....		7 000
<b><u>SERVICES BANCAIRES</u></b>	125	<b>1 004</b>
<b><u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u></b>	→	<b>22 200</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90655</b>	<b>1 705 454</b>

**RECETTES****EUROS**

<b><u>PRODUITS</u></b> .....		<b>1 348 954</b>
Licences seniors	315200 X 4 = 1260800	
Licences jeunes	32000 X 1 = 32000	
Licences temporaires	3500 X 2 = 7000	
Affiliations comités	96 X 15,25 = 1464	
Affiliations clubs	6234 X 7,65 = 47690	
<b><u>PARTENARIAT QUATERBACK</u></b> .....		<b>63 050</b>
<b><u>PARTENARIAT SAOS</u></b> .....		<b>19 000</b>
<b><u>PARTENARIAT ASSURANCES</u></b> .....		<b>61 000</b>
<b><u>SUBVENTIONS</u></b> ..... 5000 .....		<b>200 000</b>
<b><u>LOGICIELS GESTION CLUB</u></b> .....		<b>1 800</b>
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b> .....		<b>10 000</b>
<b><u>CDF LA REUNION</u></b> .....		<b>1 650</b>
<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b> ... 21977		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 705 454</b>
	<b>26977</b>	

**DECOMPOSITION DES AVOIRS AU 31/01/06 : 886 693 €**

SOCIETE GENERALE	51413
LA POSTE	312
BANQUE POPULAIRE	834519
CAISSE	449

## **II) CONCOURS NATIONAUX :**

A la suite d'échanges d'e-mails il est précisé que c'est au cours de la réunion des Présidents de Ligue provoquée à Dax - après qu'il eut été constaté dans le calendrier des nationaux que de nombreux concours prévus en poules étaient encore programmés pour débiter l'après-midi alors qu'il avait été décidé en Conseil National de les faire commencer le matin – qu'a été choisie l'option de laisser les choses en l'état en 2006 avant d'être strict en 2007.

**LE PRESIDENT** a précisé que seulement deux dérogations avaient été accordées par la Fédération mais que Jean CHARPENTIER avaient transmis telles quelles à l'imprimerie les demandes reçues des Présidents de Ligue, d'où le nombre relativement élevé de concours par poules prévus pour débiter l'après-midi. LE PRESIDENT avait alors suggéré que les organisateurs de ces concours soient obligés de les faire se dérouler en élimination directe, ce qui semble encore possible à Michel SIGNAIRE au vu des nombreuses modifications qui ont été opérées depuis le début de l'année.

La conclusion, sous forme d'un *no comment*, d'un Président de Ligue est que certains Présidents de Ligue ont bien fait leur travail en rentrant du Conseil National, alors que d'autres n'ont pas informé ou pas voulu contrarier les organisateurs de leur région. Malheureusement ce sont les premiers qui ont les remarques désagréables parce que leurs organisateurs constatent que la règle n'a pas été imposée ailleurs.

## **III) COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUE :**

De façon générale, comme en témoigne le problème des concours nationaux, il est constaté que la principale cause de difficulté tient aux réticences de certains à faire respecter les textes et règlements votés. Il faudrait aussi que la règle de n'appliquer une décision que l'année suivant celle où elle a été prise soit systématique, sauf cas d'urgence.

Il leur semble aussi que, parfois, les comptes rendus sont diffusés trop tardivement avec certaines imprécisions ou erreurs. D'ailleurs il n'y a pas eu de vote au Congrès sur le paiement éventuel d'une amende pour jouer en cas de non présentation de la licence.

Il faudrait également tenir compte de l'influence du DTN et de ses décisions, qui a une relative indépendance, normale dans le secteur qui lui est dévolu, dans la ligne de la politique définie par le Comité Directeur, en particulier quant à la diffusion des informations. Une plus grande communication devrait être de mise en ce domaine.

Il est signalé un mauvais fonctionnement des commissions et groupes de travail. Les propositions semblent parfois n'émaner que d'une ou deux personnes responsables qui « forcent » le passage pour leurs propositions. Certains sujets ne sont pas assez étudiés et le temps de réflexion en séance est insuffisant. Il est donné pour exemples : l'ouverture à la catégorie supérieure, la nouvelle réglementation des nationaux ou encore les diverses formules de championnats par équipes.

En ce qui concerne la non application de la nouvelle réglementation pour les nationaux en poules, tous les Présidents de Ligue, selon eux, auraient prévenu les organisateurs dès le retour du Conseil National d'octobre 2005 (soit en réunion, soit par courrier, soit par téléphone). Cependant des dérogations ont été accordées par la FFPJP pour certaines Ligues ce qui a mis en difficulté ceux qui respectent et appliquent les règlements fédéraux. Actuellement, 13 ligues ont maintenu la nouvelle réglementation dont 4 avec dérogations, mais 10 ligues ne l'appliqueront pas en 2006.

Des incertitudes existent concernant le règlement des nationaux figurant au calendrier. D'une part sur les conditions d'arrêt repas et sur la répartition de la dotation des organisateurs entre le national et le concours dit B, celle-ci pouvant couvrir que le national lorsqu'il s'agit de poules, mais les deux compétitions en cas d'élimination directe ; et d'autre part sur le paiement par chèque qui, dans cette rédaction, ne semble plus obligatoire.

Il est souhaité que les décisions majeures soient à l'avenir soumises au vote et que la question relative au partage soit débattue. D'un sondage réalisé auprès des Présidents de Ligue, il ressort que 10 seraient favorables au retrait pur et simple du texte de l'interdiction de partage.

Les règlements de jeu et des compétitions spécifiques doivent être étudiés par ou avec des spécialistes technico- sportifs puis votés par les dirigeants.

Il semble que l'on travaille sur un trop grand nombre de sujets et trop rapidement. Il est indispensable de restructurer le mode de fonctionnement et ensuite de s'y tenir.

Pour ce qui est des Championnats par équipes :

- Dans 7 Ligues sur 23 il n'y aura pas de championnats par équipes de club en 2007. De plus, certaines Ligues ont défini un règlement intérieur précisant la composition des équipes (laissée ouverte à toutes les catégories par le règlement fédéral).

Il est proposé de fixer des dates précises pour cette compétition.

Quant à l'évolution de cette compétition, les Présidents de Ligue attirent l'attention sur les coûts élevés pour les clubs qui joueront au plus haut niveau (zone et national) et suggèrent d'envisager de jouer sur un week-end en un même lieu et non par déplacements répétés dans la saison.

Il pourra être envisagé une aide financière aux clubs, ou comme c'est le cas en Moselle, d'instaurer un reversement par les clubs organisateurs, de 0,5 € par joueur présent à chaque tour afin de constituer un fond d'aide aux clubs du département présents dans les divisions supérieures.

- Pour les championnats par équipes de jeunes 10 Ligues sur 23 ont entamé la démarche en 2006. La formule proposée de ce championnat est l'exemple même d'un passage plus ou moins forcé d'un sujet insuffisamment débattu. Les observations négatives concernent le nombre des rencontres qui semblent trop élevé ce qui donne un calendrier trop long ; le nombre de joueurs et la composition des équipes ; les coûts et les problèmes d'encadrement.

Il a également été regretté que les exemples de telles compétitions dans certains Ligues n'aient pas été pris en considération.

Pour conclure, il s'avère que cette compétition est difficilement applicable à tous dans sa forme actuelle. Si ce championnat par équipes de jeunes n'a pas de vocation nationale il vaut mieux que chacun soit libre de la formule en tenant compte de l'existant qui fonctionne avec satisfaction.

- En ce qui concerne le championnat interentreprises par équipes, les retours en termes d'engagement d'équipes sont très faibles à ce jour. La durée des démarches auprès des comités d'entreprises ralentira sa mise en place.

Compte tenu des problèmes en cours, les présidents de Ligue n'ont pu parcourir tout l'ordre du jour souhaité par le Président. Ils ont donc programmé une réunion lors du Championnat de France en Triplettes à Limoges pour traiter des autres questions.

Sans ouvrir de débat sur ces différentes questions qui seront toutes traitées au niveau de compétence requis LE PRESIDENT a surtout insisté sur l'intérêt de traiter du sujet de la répartition de compétences entre les Ligues et les Comités.

L'obligation des paiements par chèques (ou virements) dans les nationaux demeure, même si le texte lui-même, pourtant clair peut laisser un doute si on le lit vite. Il sera précisé.

#### **IV) INTERVENTION DE L'AGENCE DE PRESSE SOPHIE MONET :**

Sophie Monet qui avait reçu mission de Quarterback de jouer, avec son agence, le rôle d'attachée de presse de la Fédération moyennant un forfait de 25 000 € arrêté lors d'une réunion à Paris, a présenté d'une part le métier d'agence de presse, d'autre part les actions menées depuis mai dernier en faveur de la FFPJP.

Sur un plan général il s'agit de faire parler le plus souvent possible les médias de la Fédération, de réaliser des communiqués de presse réguliers sur les événements fédéraux, de mettre en contact les journalistes avec les représentants de la Fédération lors de leurs déplacements, de s'assurer auprès d'eux du suivi des actions engagées, notamment lors des invitations...

Au cours des dix mois écoulés l'agence a, en particulier :

- Réalisé un fichier complet de correspondants de presse dédiés dans les différents médias
- Conçu, réalisé et fait fabriquer la nouvelle plaquette de presse de la FFPJP
- Organisé une conférence de presse avec repas le 15 juin à Paris : réalisation et envoi des invitations, relances téléphoniques, interface avec le restaurant pour la logistique, présence sur place.... Il a réuni une quarantaine de journalistes dont une majorité de non spécialistes. Il s'en est suivi de nombreux articles, notamment dans *La Tribune*, *Le Daily Telegraph*... et l'un des thèmes retenus, les Jeux Olympiques, a été à l'origine d'interviews en direct du Président, sur RTL (*Les Grosses têtes*), Europe 1 (*Frédéric Taddei*) et RMC depuis Almería (*Jean-Jacques Bourdin*)

L'agence a organisé très régulièrement des interviews de Claude Azema avec la presse quotidienne régionale, en fonction du calendrier de ses déplacements.

Elle a réalisé une dizaine de communiqués de presse dont les deux derniers à l'occasion du Congrès de Dax : l'un annonçant la tenue du Congrès et son programme, l'autre sous forme d'un compte rendu.

Depuis le début de l'année l'agence a préparé et réalisée l'actualisation de la plaquette de presse de la Fédération.

Mme MONET a précisé qu'il était évidemment souhaitable que, pour la poursuite de cette action, soit établi un contrat définissant les missions confiées. En général la rémunération d'une agence de presse se fait par le versement d'honoraires fixés déterminés avec le client et que, ensuite, pour chaque action, décidée en commun, des frais particuliers sont facturés au client.

Il apparaît évidemment souhaitable que cette action soit poursuivie surtout à l'approche de la célébration du centenaire, mais il faudra bien en définir les modalités et les financements.

*(La séance, suspendue à 16 h. 45 est reprise le lendemain à 8 h. 30)*

#### **V) CONCLUSIONS DU DEBAT DE DAX : EROSION DES EFFECTIFS.**

##### **A) BILAN DU QUESTIONNAIRE :**

**M. DESMULIE** présente ses conclusions suite au questionnaire envoyé à tous les Comités et rendu lors du congrès de DAX.

Il s'avère que 25 Comités seulement ont répondu soit 24%. A la question concernant l'instauration de deux licences différentes, 12 Comités ont répondu favorablement et 13 contre. En général il est souhaité que la licence de base soit au tarif actuel et que la nouvelle soit plus chère.

Quand il y a progression du nombre de licenciés cela semble provenir essentiellement de la mise en place d'actions de propagande, d'animation dans les clubs, des nouvelles compétitions et des écoles de Pétanque. A l'inverse, les pertes semblent être dues à la disparition de clubs, au vieillissement de la population et au manque d'animation dans les clubs.

Quant à la fidélisation des licenciés, de nombreux Comités semblent favorables à l'instauration d'une licence familiale à tarif dégressif.

## B) PROPOSITIONS:

Il est proposé d'explorer ces pistes :

- Autoriser officiellement et développer les concours « Promotion », en 4 parties et les compétitions au temps. Cela permettrait de réduire la durée des parties en laissant à l'organisateur le soin de fixer librement la dotation de son concours. Il est évident que l'argent est facteur d'agressivité.

- Créer des compétitions sans dotations en espèces du type Championnats de France et pour les compétitions « argentées » tels les Nationaux, maintenir les minima sans limiter les maxima.

- Instaurer une licence avantage « famille » avec une dégressivité du prix pour les membres d'une même famille ou encore des réductions lors du parrainage d'un nouveau licencié. De même un tarif de licence réduit pour les couples peut être proposé.

- Donner aux joueurs qualifiés pour un Championnat de Ligue la possibilité de licencier gratuitement une personne de leur choix qui n'a jamais été licenciée.

- Mettre en place des Championnats locaux réservés aux joueurs « Promotion ».

Il est demandé :

- De faire travailler le groupe de travail afin de dégager des actions simples et ne pas ajouter trop de contraintes aux organisateurs.

- De développer et de mettre en avant la licence fédérale contre les cartes de membres qui ne devraient être délivrées qu'aux joueurs déjà licenciés.

- De communiquer à la Fédération toutes les idées et actions entreprises en la matière afin de créer un pot commun d'idées où viendraient puiser les CD.

**LE PRESIDENT** indique, comme il l'a fait au Congrès, que l'on pourrait aussi, à l'instar de ce qu'ont réalisé d'autres fédérations, offrir la possibilité aux Comités de s'engager à régler la même somme à la FFPJP que l'année précédente quel que soit leur résultat en fin d'année.

Il rappelle également aux membres du groupe de travail qu'il faut travailler sur la question de la saison et ne pas oublier les possibilités de relance des licenciés. Cela pourrait d'ailleurs se faire, comme pratique le golf, au niveau de la Fédération. A cet égard la revue nationale avec son tarif préférentiel pourrait un facteur de fidélisation.

Quant aux parties au temps, la tendance dans les autres pays est à leur développement et il a même été demandé à la FIPJP de prendre des mesures pour un meilleur respect des horaires dans les compétitions internationales multisports.

## VI) RAPPORTS DES COMMISSIONS :

A) ARBITRAGE : (Voir X du CR du Comité Directeur)

Les six candidats admissibles seront réunis comme l'an passé, au siège de la Fédération le 2 avril prochain pour une journée de formation obligatoire.

Ils passeront la partie pratique lors d'un Championnat de France (Limoges ou Gap). L'année suivante ils seront désignés pour officier lors d'un concours national et supervisés par un membre de la commission d'arbitrage. Ces arbitres seront évidemment pris en charge par les organisateurs puisqu'ils officieront, mais le superviseur le sera par la Fédération.

Il est proposé de mettre en place des formations de « formateurs » à destination des commissions d'arbitrage de Ligue et de Comité.

Pour l'instant l'idée de pénaliser les Comités présentant des candidats visiblement trop mauvais ou trop mal préparés en leur interdisant d'en présenter de nouveaux lors de la session suivante, n'a pas été retenue.

B) JEU PROVENCAL :

Cette commission sous la houlette de Lucette COSTE s'est déjà réunie deux fois. Divers axes de réflexions ont été identifiés tels que : le développement de la pratique, le règlement, les éducateurs, les qualificatifs aux Championnats de France, la communication et la médiatisation. Des propositions seront faites prochainement au Comité Directeur.

C) CENTENAIRE :

Le groupe de travail a défini les axes de travail suivants :

- Le centenaire sera célébré tout au long de l'année en commençant dès le Congrès d'Ajaccio
- Création d'un logo spécifique avec charte graphique pour toutes nos publications et les courriers fédéraux. Il pourrait aussi être la première page de tous les calendriers départementaux
- Obtention d'une flamme commémorative des Postes depuis Marseille
- Création de supports de communication de type agenda du centenaire
- Présence sur de grandes manifestations telles que le Tour de France ou la Coupe du Monde de Rugby, ou en parallèle avec elles dans les villes concernées
- Mise en place d'une exposition itinérante
- Animations spécifiques sur les Championnats
- Journée mondiale de la Pétanque : la date du 2 juin 2007 sera proposée à la FIPJP
- Journée spécifique à La Ciotat dont la date reste à définir, avec commémoration, reconstitution...
- Concours de dessins et/ou de chansons avec possibilité de le lier avec l'action dans les écoles
- Recherche d'une radio partenaire

Le groupe de travail dont la prochaine réunion est fixée au 9 avril prochain attend toutes les propositions qui peuvent concerner des manifestations nationales ou des actions locales, dans le cadre de la journée mondiale ou en dehors. Toutes propositions sont à transmettre à Josiane GALLAND par e-mail.

D) SPORT EN ENTREPRISE :

Yvon DELCHET qui fait désormais partie du Conseil National du sport en entreprise rappelle aux Comités qui ne l'auraient pas fait de lui transmettre les coordonnées d'un référant pour le suivi des dispositions mises en place dans le cadre du Championnat Interentreprises par équipes.

Une circulaire avec modèle de correspondance leur sera adressée pour les aider dans leurs démarches auprès des entreprises.

La compétition interentreprises par équipes réunira de nouveau 8 équipes en parallèle au Championnat de France des entreprises à Aurillac, le mode de sélection dépendant du nombre de départements qui se seront inscrits dans cette démarche.

La commission se réunira le 22 mars au matin à Paris, en prélude au Comité Directeur.

## **VII) REVUE NATIONALE:**

A notre demande à la suite du Congrès, nous avons reçu le K bis de la société éditrice, le CV de M. Vidal, le détail des publications qu'il édite déjà et la composition des capitaux des sociétés qui lui sont liées.

Outre les coûts de fabrication et de diffusion qui nous avaient été donnés dans la conclusion de l'étude menée par JP JAQUET, nous a été envoyé un budget prévisionnel évolutif sur les trois prochaines années. Comme l'a annoncé M. Vidal lors du Congrès, l'exploitation est prévue en déficit pour les deux premières années. Compte tenu des sommes déjà engagées pour le lancement et la promotion ainsi que pour affermir un réel partenariat, il est proposé à la Fédération un partenariat de 120.000 € annuel durant trois ans en échange de la garantie de parution, du maintien des tarifs préférentiels pour les licenciés et d'un reversement de 10% des recettes publicitaires.

Malgré le net manque de volonté de quelques dirigeants en faveur de cet outil qui devrait avoir un impact important et visiblement largement apprécié en Congrès, le chiffre de 5 000 abonnés a presque été atteint en deux mois, avant toute parution, ce qui est assez exceptionnel.

**LE PRESIDENT** confirme, comme il l'a dit en Congrès, que la somme nécessaire pourrait être dégagée cette année, en grande partie grâce aux économies qui seront réalisées dans le domaine des assurances et grâce à des recettes désormais assurées, mais non budgétées. Il n'avait cependant rien voulu faire voter à Dax, faute de chiffres précis mais, comme il l'y avait également souligné, même sans recettes nouvelles et sans autres économies, une participation de 20 centimes par licence senior suffirait pour les deux années suivantes.

Certains chiffres du budget prévisionnel de réalisation semblent élevés au regard de moyens déjà existants chez l'éditeur (locaux, salaires, frais fixes) une rencontre sera organisée entre les responsables de la revue et un groupe qui comprendra le Président, Josiane Galland, Lucette Coste, Michel Signaire, Alain Cantarutti, Claude Stirmel et Michel Desbois.

## **VIII) SUJETS TRAITES PAR LE COMITE DIRECTEUR :**

**LE PRESIDENT** indique que, outre les questions qui ont été abordées au fil des débats, le Comité Directeur a traité les sujets suivants sur lesquels il donne les informations nécessaires.

A) COUPE DE FRANCE DES CLUBS : (Voir **IV** du CR du Comité Directeur) :

Toutes demandes d'interprétation ou autres concernant cette compétition doivent être traitées par l'arbitre présent le jour de la compétition (par exemple, conditions climatiques rendant le jeu impraticable, etc.). En cas de sérieuses difficultés, contacter le Comité de pilotage.

B) CONGRES : (Voir **III** du CR du Comité Directeur)

C) CHAMPIONNATS DE FRANCE : (Voir **II** du CR du Comité Directeur)

D) INFORMATIQUE : (Voir **VIII** du CR du Comité Directeur)

E) DISCIPLINE (Voir **IX** du CR du Comité Directeur)

Il sera mis en place rapidement une nouvelle formation régionale ou de zone destinée aux membres des commissions de discipline. Un document et une méthode seront préparés par Alain NICOLIER, Lucette COSTE et Joseph CANTARELLI ;

En cas d'enquête le délai sera porté à 30 jours.

F) ACTIVITES D.T.N. (Voir **VI** du CR du Comité Directeur)

Il sera à nouveau établi une directive précisant les méthodes et conseils pour effectuer les sélections.

Les sélections jeunes seront destinées aux licenciés nés en 1991 et 1992 et exceptionnellement en 1993.

Il est à l'étude la réalisation d'un objet de type pin's matérialisant la réussite des épreuves du Passeport de Pétanque (Buts et Bouchons) à l'instar des étoiles lors du passage des épreuves de l'Ecole de Ski Français.

#### **IX) CONCOURS NATIONAUX :**

Il est distribué un compte rendu de la réunion informative relative aux Concours Nationaux qui s'est tenue à Dax avec la répartition des équipes aux Championnats 2006 : une équipe est ajoutée au CD 33 pour le Triplette Provençal.

Il a été mis en place une fiche de contrôle des comptes rendus des délégués afin d'accélérer et simplifier la synthèse de fin d'année.

Il est présenté une nouvelle feuille de demande d'inscription au calendrier des Nationaux 2007.

Il sera rappelé avec fermeté que le règlement devra être appliqué dans son intégralité en 2007 sans aucune dérogation.

Que les nationaux se déroulent en poule, en élimination directe ou en concours A et B, la dotation des organisateurs ne devra être utilisée que pour le concours principal.

#### **X) QUESTIONS DIVERSES :**

Il est rappelé que d'une part le certificat médical de non contre indication est valable 1 an à compter de son émission et, d'autre part, que la délivrance de la licence ne peut être subordonné à la présentation de celui-ci.

En ce qui concerne la réunion du jury dans un concours, il est rappelé qu'elle n'est pas systématique suite à la demande d'un joueur ou d'un délégué. En effet, il appartient au président du jury d'en apprécier la recevabilité.

L'âge minimal de la catégorie Vétérans reste fixée à soixante ans.

Il est confirmé la réponse à la question formulée lors du congrès de Dax concernant l'application de l'assurance fédérale à un joueur suspendu. Même si ce dernier demeure lié à la Fédération, l'assurance ne le couvre que pour l'activité Pétanque ou Jeu Provençal. Or sa suspension lui retire tout droit à cette activité e compétition.

Une étude relative au régime des duplicatas va être menée.

*(La séance est levée à 12 heures)*

**Le Secrétaire Général de la FFPJP**



**A. JUAN**

**Le Président de la FFPJP**



**C. AZEMA**